L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 14 NOVEMBRE 1853.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HAMBY.
N° 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 14 NOVEMBRE.

AVIS.

☞ Nous publierons désormais dans la première colonne de la 2me page de l'*Abeille* le Bulletin Commercial, la Liste Maritime et celle qui indique le départ des bateaux à vapeur. Cette nouvelle disposition nous est impérieusement commandée par l'abondance des avis.

AFFAIRES D'ORIENT.

La question d'Orient touche enfin à sa solution. Nos dernières dépêches nous ont appris que les hostilités étaient à la veille d'éclater entre les Turcs et les Russes et qu'Omer Pacha se disposait à attaquer ces derniers. Un fort [illegible] aurait même, s'il faut en croire le télégraphe, fait feu sur deux navires russes et plusieurs [illegible] auraient été tuées.

Nous pouvons nous attendre maintenant à de graves événements. Les flottes anglaise et française ont quitté leur mouillage de Besika et, franchissant les Dardanelles, sont entrées dans la mer de Marmora. Que va-t-il résulter de cette proximité de tant d'élémens inflammables? Dieu seul le sait. Quoiqu'il en soit la diplomatie va s'efforcer de prévenir un embrasement général au premier échec des Turcs, si les Turcs doivent avoir le dessous, elle interviendra pour arrêter les troupes du czar dans leur marche. Par deux victoires de l'autocrate forceraient [illegible] de l'empire de descendre dans l'arène et de s'armer de l'épée des combats. Si, au contraire, l'avantage reste à l'armée du Sultan, la diplomatie montrera moins d'empressement à [illegible] dans le débat : l'amour-propre humilié de l'autocrate du Nord aura en effet besoin de revanche.

Le drame qui va se jouer dans l'Orient et dont nous avons assisté à la mise en scène, offre un si puissant intérêt que plusieurs des principaux journaux de Paris, de Londres et de Bruxelles [ont] envoyé des correspondans sur les bords du [Danube]. Un des rédacteurs du *Journal des [Débats]*, M. Xavier Raymond est parti lui-même pour Constantinople. Sa première lettre est pleine d'intérêt; nous la reproduisons en entier [illegible]:

« La guerre ! la guerre ! tel est le cri qui retentit partout à mes oreilles depuis le jour où le paquebot qui m'a amené ici est entré dans les eaux turques, tel est le mot d'ordre auquel la nation répond avec une obéissance enthousiaste; tel est le fait que proclament tous ces vaisseaux [illegible] depuis Besika jusqu'à la mer Noire, [cette] multitude de bateaux à vapeur qui sillonnent [illegible] les flots du Bosphore, portant partout les ordres, des armes, des munitions, des troupes, ces innombrables batteries qui [illegible] incessamment des saluts; cet appareil [illegible] qui remplit tout de son éclat, qui [illegible] encore à la magnificence du ciel, à l'imposante majesté de ces beaux lieux un surcroît de grandeur et de solennité.

« La guerre ! elle est aujourd'hui déclarée; le [Journal] *de Constantinople* nous l'apprend officiellement : rien ne peut en détourner les Turcs; [et] c'est en vain que la diplomatie essayerait encore de leur donner quelques conseils pacifiques, ils ne veulent plus rien écouter. Les uns, après s'être entendu si longtemps traités de barbares [illegible], cherchent dans un dernier [illegible] honorable, les autres, et c'est le grand nombre, croient au contraire à leur [force], ils ignorent les ressources de l'ennemi, ils [croient] toujours au Dieu de Mahomet, ils espèrent que l'étendard du Prophète les mènera encore à la victoire; ils se lancent avec confiance [dans] cette périlleuse épreuve et avec l'espoir [que le] triomphe les conduira à se débarrasser de tous ces simulacres de civilisation, de réforme et de progrès qui blessent leurs préjugés musulmans. Ils répètent bien haut qu'en 1828, après [quelques] années, après la destruction des janissaires, [ils] avaient une armée de quarante mille [hommes] à peine, et composée de soldats qui savaient à peine charger leurs fusils, ils ont pu tenir tête à la Russie pendant deux ans, tandis qu'aujourd'hui leur armée est presque innombrable dans leurs calculs, forte de trois cent mille [hommes] au moins, composée de soldats expérimentés, appuyée par une artillerie dont tout le [monde] reconnaît le mérite et qui compte trois [cents] canons attelés et prêtes à entrer en campagne. Avec de pareils moyens, que [illegible] orgueil indomptable des musulmans !

« Quant aux hommes politiques sur qui reposent en ce moment critique les destinées de [l'empire], je doute qu'ils soient tous animés d'une aussi grande confiance, mais ils croient à la [justice] de leur cause qui est incontestable en [droit], mais surtout ils sont dégoutés de l'Europe [illegible], mais, après avoir été provoqués de la manière la plus odieuse par la Russie, ils se considèrent aujourd'hui non pas seulement abandonnés, mais comme joués par [les puis]sances dont ils avaient jusqu'à ces derniers [temps] suivi les inspirations avec une docilité [illegible] leur donnait des droits à plus d'égards et à plus de sympathie qu'ils n'en ont trouvé au [illegible]. Ils ne partagent pas les illusions [de la] masse sur l'importance de leurs forces [et] sur la faiblesse présumée de l'ennemi, [mais ils ne sont] pas encore désespéré de l'opinion [illegible] dont ils connaissent la force et [illegible] incapable de ne pas s'intéresser à une cause juste comme la leur, et défendue avec [tant d'a]ction avec bonheur; mais par-dessus [tout ils] sont bien convaincus qu'on a beau leur [illegible] aujourd'hui des Notes pour leur dire [illegible] à leur malheureux sort, il [est] absolument impossible de les laisser disparaître. La guerre pour eux n'est pas un pis-aller, [un] acte de désespoir suprême; moment[anément] au moins elle fortifie leur position à [illegible] quelles que soient les chances, [elle ne] peut pas qu'elle puisse leur faire une [position] pire que celle où les a jetés la docilité [envers] les cabinets de l'Occident.

« [En ce] moment de pressant et triste intérêt [illegible] se passe ici avec un calme surprenant [illegible] est impossible de ne pas admirer. [Les] craintes qu'on avait eues de voir la tranquillité [illegible] troublée lors des fêtes du Courban [Baïram] sont complètement dissipées. Les [symptômes] d'agitation que l'on avait signalés se [sont] calmés depuis que le gouvernement, [d'accord] avec l'opinion, a pris le parti de recourir aux armes. Les bâtiments de guerre anglais [et français] qui étaient venus ici pour protéger [leurs n]ationaux et prêter appui à l'ordre public, [se sont re]tirés en partie à Besika. *Le* [*Caton*] est parti hier, *le Gomer* et *le Friedland* [partent] en ce moment même et saluent la [ville qui] répond au bruit de leur artillerie; *le* [illegible] partira demain, et il ne restera plus [que] *le Magellan*. Je crois qu'il n'y a aucune [raison de] regretter les Francs ainsi désarmés; [ils vont] partout, ils fréquentent les bazars, [et] même les mosquées comme au temps [de la paix la] plus profonde. On dirait en vérité [que les Turcs,] grands et petits, se sont donné le [mot en] ce moment si critique tout se [passe] avec une décence et une dignité [qui fait] honneur à toutes les civilisations.

« [On] fera la guerre cependant; ils vont subir [les] épreuves les plus critiques de cette [époque] tourmentée de leur histoire. Toutes [les mesures] qu'ils pouvaient prendre, ils les ont [prises. Les] convois d'hommes et de munitions [pour l']armée d'Europe et d'Asie continuent, [de sorte] que les retardataires et les [illegible] des magasins qu'il s'agit d'expédier. [Mais] autant qu'il peut l'être pour agir; [illegible] l'entrée en campagne, qui doit [être pro]chaine, les troupes travaillent activement aux fortifications de Choumla, de Silistrie. Un officier général anglais que j'ai vu [illegible] ces jours ci, et qui venait [de voir] ces travaux, les a trouvés bien entendus [et] avancés; il faisait aussi un rapport [avanta]geux de l'état de l'armée turque, de [son organisat]ion et de sa discipline. Si l'on en [croit] le contingent égyptien, qui est [illegible] commis quelques désordres à [illegible] qui revient [illegible] de l'armée du Danube [illegible] qu'il elle vit en bons rapports avec [les h]abitants, qu'elle a jusqu'ici des vivres en [abondance], et que le pays régulièrement tout ce [illegible]. Ce dernier point, sur lequel [tout le monde] semble être d'accord, est peut être [ce qui] étonne le plus. Il faut nécessairement que les Turcs aient trouvé des ressources [que l'on] ne connaissait pas, les uns parlent [d'un] secret que le gouvernement se serait réservé [pour] couvrir, les autres affirment que les [Anglais] fournissent des subsides considérables au [gouvern]ement. Ce qui est certain, c'est que [cette] année où nous nous trouvons est [une] des plus grandes rentrées pour le [trésor;] après la moisson seulement que [les Raïas] sont en état de payer le [impôt] de capitation, qui pèse spécialement sur eux; c'est après la moisson aussi [que les] et les propriétaires turcs acquittent [illegible] leurs contributions, c'est [après la] moisson encore et la récolte des soies [que] l'exportation des produits naturels, sur laquelle le gouvernement lève [un im]pôt, c'est à l'entrée de l'hiver enfin [que le] commerce indigène renouvelle ses [approvisi]onnements de produits étrangers qui [payent] l'importation un droit uniforme de 5 p. [%, et je] crois que pendant le trimestre où nous [sommes] le gouvernement perçoit la beaucoup [plus grande] partie du budget avec lequel il doit [faire face à] toute l'année. Tout cela explique [jusqu'à un c]ertain point comment on a pu faire [face aux dépens]es extraordinaires qui pèsent en [ce moment sur le] trésor. Il ne faut pas croire [cependant que] les ressources puissent suffire [à tout], et même qu'elles suffisent complètement [aux né]cessités du jour. La preuve à en [est] que le gouvernement vient d'être [obligé de recourir à une] nouvelle émission de papier [monnaie et] que le cours du livre sterling, [qui] sert de régulateur à toutes les [transactions], s'est déjà monté hier à 126 piastres [illegible] les banquiers de Galata, et à 130 [dans les] bazars et les boutiques, et monte [encore] beaucoup plus haut encore aujourd'hui [illegible] la communication officielle [du] *Journal de Constantinople* [annonçant] que la guerre est déclarée.

« [Tell]e est la situation. Il serait insensé de [vouloir] prévoir toutes les conséquences qui [peuvent en] sortir, et je ne l'essayerai pas. S'il [y avait] encore d'étouffer ces brandons de [discorde] au milieu d'une situation déjà [si grave] par tant d'autres raisons, ceux qui [auraient] pu y parvenir auront bien mérité du monde [civilisé].

« [Mais je] songe aux catastrophes qu'il n'est [pas possible] de prévoir, j'en reviens à croire [illegible] doit les avoir prévenues sous [illegible] que chacun se hâtera d'éteindre à [illegible] ne qui menace tout le monde. [Le] temps presse sans doute, mais malgré [la déclar]ation de la guerre, il y a des chances [qui ne] sont pas encore épuisées. On calcule ici [que la] lettre adressée au prince Gortchakoff ne [pourra] pas lui être signifiée avant le 10 octobre, et [que] par conséquent les hostilités ne pourront [pas commen]cer [illegible] de guerre, ne peut pas commencer avant [illegible] l'état de guerre parce qu'on admet [généralem]ent que les Russes, tout en acceptant [les] conséquences d'un refus d'évacuation, [ne] feront encore aucune démonstration [illegible] l'expiration du délai, à moins d'y être [forcés par] les Turcs eux-mêmes. Or, [illegible]

[illegible]

Je n'ai pas non plus d'opinion à vous donner sur la valeur et sur le chiffre des armées. De ce côté du Danube il est tout naturel que l'on exagère ses forces et que l'on diminue celles de l'ennemi. Sans croire au chiffre de 300,000 hommes présents sous les armes que les Turcs accusent, il paraît raisonnable d'admettre qu'ils ont plus de 200,000 hommes au drapeau, dont 120 ou 130,000 en Europe, et le reste sur la frontière d'Asie. Quant aux troupes russes, il est à peu-près impossible de se reconnaître au milieu des rapports contradictoires qui courent à ce sujet. Je vous dirai cependant qu'un état dressé au quartier général d'Omer-Pacha, qui a conservé des intelligences dans les provinces, donnerait à l'armée russe des Principautés et de la Bessarabie un chiffre d'environ 124,000 hommes, dans le cas où les corps qui la composent seraient au complet; mais il ne faut pas oublier que de toutes les armées de l'Europe, celles de la Russie présentent toujours la plus grande différence entre le chiffre nominal et l'effectif réel. Suivant l'état dont je parle, le chiffre des corps russes supposés au complet serait de 95,000 hommes d'infanterie, 17,000 de cavalerie et 12,000 d'artillerie; or, en calculant sur les habitudes administratives des Russes, et d'après l'expérience des campagnes de 1828 et de 1829, il est difficile d'admettre que ces 124,000 hommes sur le papier s'élèvent dans la réalité à plus de 80,000 hommes effectifs; peut-être même est-ce trop encore.

« Je regrette aussi de ne pouvoir rien vous dire de l'état sanitaire de cette armée, que l'on représente naturellement ici comme déplorable. Il est certain qu'elle a perdu du monde cet été par les maladies; mais que le chiffre de ces pertes s'élève déjà à plusieurs milliers d'hommes après trois mois de séjour dans les Principautés, mais que dans ce moment-ci on compte plus de 15,000 malades dans l'armée russe, comme des gens dignes de foi cependant ne craignent pas de l'affirmer, c'est ce qu'il m'est absolument impossible de savoir.

« Je suis d'ailleurs depuis trop peu de temps dans le pays pour avoir pu réunir des renseignemens certains; j'attendrai donc que les événements se déroulent et que les informations arrivent.

« J'ai l'honneur, etc.

« Xavier Raymond. »

La Taxe municipale au profit des chemins de fer.

Il a été conclu entre les avocats de la ville et ceux des contribuables contre qui des procès ont été institués pour le paiement de la taxe municipale au profit des chemins de fer de Jackson et des Opelousas, qu'une seule affaire serait choisie entre toutes celles portées devant les différentes Cours de District et les justices de paix, afin que le jugement en appel de la Cour Suprême, quel qu'il soit, serve de précédent. Le point de légalité résolu dans un cas l'est, en effet, pour tous les autres. Les avocats représentant les contribuables s'entendront sur la réponse à faire à la demande de la ville, et l'affaire sera plaidée devant la Troisième Cour de District présidée par le juge Kennedy. Il ne sera par conséquent donné suite à aucun des procès institués jusqu'à ce moment, le jugement à rendre dans l'affaire portée devant la Troisième Cour de District devant s'appliquer à tous les autres. Les droits des personnes résidant hors de l'Etat sont néanmoins réservés ainsi que ceux impliqués spécialement dans le procès fait à R. D. Shepherd.

DEMISSION DU JUGE LARUE.

On verra par la lettre suivante que M. Larue, juge de la Première Cour de District, a envoyé sa démission au gouverneur. Cette retraite d'un des magistrats les plus fermes et les plus éclairés que possédât la Nile Orléans affligera tous ceux qui avaient pu apprécier le zèle, le talent, l'énergie et l'impartialité du juge Larue. Il est triste de penser que le faible chiffre du traitement accordé à nos juges force les plus dignes et les plus capables d'abandonner la magistrature pour se mêler de nouveau aux luttes actives du barreau. Voici la lettre de M. Larue :

Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1853.

Au Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Monsieur,—Je serais heureux de servir l'Etat dans la position que j'occupe en ce moment, mais cela m'est impossible. Je dois payer mes dettes et soutenir ma famille; je me vois donc forcé de retourner à l'exercice de ma profession. Le traitement alloué en 1846 aux fonctions qui me sont confiées suffisait à peine autrefois, malgré la plus stricte économie à faire vivre une petite famille, mais les temps ne sont plus les mêmes et cependant le chiffre du traitement n'a pas changé. La grande abondance de l'or provenant de la Californie et de l'Australie ainsi que la grande augmentation du papier monnayé dans tout le monde, a déprécié d'une manière permanente et continuera à déprécier, avec de légères variations, la valeur de l'argent, de sorte qu'un salaire qui d'abord était à peine suffisant, est maintenant devenu infiniment trop faible, grâce à l'accroissement de prix de tous les articles de consommation.

Je vous envoie donc respectueusement ma démission de juge de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, mais afin qu'il n'en résulte aucun tort au service public et pour donner le temps de choisir mon successeur pendant les vacances de Noël, cette démission n'aura d'effet qu'à partir du 1er janvier 1854.

J'ai l'honneur, Monsieur, d'être
votre obéissant serviteur,
JOHN C. LARUE.

Le Coup-d'œil.—Tel est le titre d'un nouveau journal dont le premier numéro paraîtra dimanche prochain. Le *Coup d'œil* sera publié tous les dimanches par MM. Manoël de Grandfort et Aristide Gérard, qui se sont déjà assurés la collaboration de plusieurs écrivains de mérite. Revues de modes, bulletins littéraires, appréciations artistiques, esquisses, portraits, etc., la rédaction du *Coup d'œil* touchera à tous ces sujets et ne négligera rien pour conquérir à la nouvelle feuille les suffrages du public. Nos vœux sont acquis à MM. de Grandfort et Gérard.

TEXAS.

Le steamer *Perseverance*, arrivé hier de Galveston, nous a apporté des journaux du Texas jusqu'au 11 courant.

Les derniers avis d'Austin sont du 6. A cette date la législature, qui venait de se réunir, ne s'était pas encore organisée. Il était question du général Hunt pour la présidence de la Chambre.

La navigation a été reprise sur toutes les rivières du Texas.

Huit compagnies de troupes régulières sont parties, le 31 octobre, de San Antonio pour El Paso.

La fièvre jaune continue à sévir dans la petite ville de Richmond.

On assure que le gouverneur Bell va lever plusieurs compagnies d'éclaireurs pour protéger les frontières contre les Indiens.

La récolte de sucre dans le comté de Brazoria a été très forte cette année, et le sucre d'une magnifique qualité.

Un jeune homme nommé Henry Dial a été tué par accident, le 29 du mois dernier, à Gulf Prairie, par un de ses amis nommé Westall.

Une canne ayant dix-sept pieds de long a été coupée d'un champ de cannes dans le voisinage de San Antonio, et apportée comme curiosité à l'éditeur du *Texas*.

Le brick *Reform*, parti d'Europe avec des émigrants allemands pour Galveston, a fait naufrage le 25 du mois dernier à la hauteur de Nuevitas, île de Cuba. Les passagers et l'équipage ont été recueillis par un bateau espagnol qui les a conduits à la Havane. De cette ville ils seront embarqués pour la Nouvelle-Orléans et de la Nouvelle-Orléans pour Galveston.

L'ELECTION.

Paroisse de Concordia—Voici le résultat de l'élection dans la paroisse de Concordia :

Pour le Congrès—M. John Perkins, 123 voix ; M. Preston Pond (whig) 104.

Pour la place de Trésorier d'Etat.—M. C. E. Greneaux, 20 voix ; M. John N. Hawthorn, 115.

Pour la place d'Auditeur—M. S. F. Marks, 83 voix ; M. John E. King, 123.

Pour la place de Surintendant de l'instruction publique—M. J. N. Carrigan, 106 voix ; M. A. H. Lamon, 90 voix.

Pour la Législature—M. William Dale, 97 voix ; M. G. B. Wailes (whig) 135.

Pour la place de Shérif—M. W. R. C. Vernon, 234 voix.

Pour la place de Recorder de Paroisse—M. Alex. C. Hunter, 237 voix.

Pour greffier de la 9e Cour de District—Thomas Edwards, 238 voix.

Pour la place d'Assesseur—M. A. G. Tyler, 125 voix ; M. J. P. McCoy, 81 voix ; M. J. W. Mitchell, 38.

Pointe Coupée—Nous trouvons dans l'Echo de la Pointe Coupée les retours complets de l'élection de cette paroisse. Les voici :

Représentant au Congrès pour le 3me district.

John Perkins Jr. dém.	301
Preston Pond, whig	226
Surintendant des Ecoles Publiques.	
J. N. Carrigan, dém.	290
Lamon, whig	183
Auditeur des comptes Publics.	
Saml F. Marks, dém.	[illegible]
King, whig	[illegible]
Trésorier d'Etat.	
Greneaux, dem.	[illegible]
Hawthorn, whig	[illegible]
Représentans [illegible]	
G. B. Miller, [illegible]	[illegible]
A. D. M[illegible]	[illegible]

[illegible]

Théâtre d'Orléans.—Demain, mardi, ouverture du Théâtre d'Orléans. Le *Barbier de Séville* est annoncé pour les débuts de MM. Lacroix, Holtzem et Becker, ainsi que ceux de Mlle Martial.

Théâtre St Charles.—L'ouverture du théâtre St Charles a eu lieu samedi. Un public nombreux se pressait dans la salle et a parfaitement accueilli les artistes. Ce soir on jouera le drame intitulé : *Lucille*. Le spectacle se terminera par : *Mischief-Making*.

Les Campbells a la salle des Odd Fellows.—Les artistes connus sous le nom de Campbell minstrels et qui, l'année dernière, sous la direction du Dr Jones, ont eu une si grande vogue pendant plusieurs semaines, sont arrivés dans cette ville et donnent leur premier concert ce soir, dans la magnifique salle des Odd Fellows. La compagnie lyrique du Dr Jones s'est enrichie de plusieurs sujets de mérite; nous citerons entre autres MM. Horn et Newcomb, Max Zorer, Demorest, Heiss et Fenton.

Les Campbells a l'Armory Hall.—Après les Campbells de la salle des Odd Fellows, nous avons ceux de l'Armory Hall. Ceux-ci ont devancé les premiers et ont déjà donné avec beaucoup de succès plusieurs concerts dans la salle que nous venons de mentionner. Ils chantent tous les soirs et varient chaque jour leur programme.

Ecoles publiques.—On verra par un avis de M. Albert Fabre, surintendant des écoles publiques du deuxième district, que les classes du soir sont rouvertes depuis le 3 novembre. Elles ont lieu dans le local de l'école supérieur, rue St Philippe entre Royale et Bourbon, et commencent à 6 heures et demie du soir pour finir à 9 heures.

L'Association Howard

Le secrétaire de l'Association Howard vient de terminer un résumé des travaux de cette admirable société pendant la dernière épidémie. Du 10 juillet au 29 octobre, l'Association a admis dans ses hôpitaux 10,225 malades. Sur ce nombre 2,556 sont morts et 7,699 ont été guéris. Les tableaux préparés par le secrétaire, M. Ricardo, sont exposés au bureau de ce dernier.

Georgie—La Législature de la Georgie s'est organisée lundi dernier. John D. Stell a été élu président du Sénat et John E. Ward speaker de la Chambre des Représentans.

[illegible] et tenue de Livres.

[illegible] sieurs qui désirent acquérir un[illegible] venir bons teneurs de livres, sont [illegible] à l'avis de DOLBEAR, dont l'acade[mie] [illegible]6, rue du Canal. Cette institution existe depuis plus de vingt ans.

M. Dolbear garantit le succès à tous ses élèves jeunes ou vieux.

Louisiane—L'*Echo* de la Pointe Coupée de samedi dernier nous apprend que la fièvre jaune a entièrement disparu de cette paroisse.—Le même journal se plaint du mauvais état des levées et craint que des crevasses ne se déclarent à la première crue du Mississipi.

Moreau Gottschalk.—Ce jeune et brillant pianiste obtient le plus grand succès dans le Nord. Il a donné ces jours derniers à Providence, dans le Rhode-Island, un concert où se pressait l'élite de la société de la ville. Chaque morceau joué par Gottschalk a été bissé et couvert d'applaudissemens.

CHRONIQUE LOCALE.

Hôpital de Charité.—Voici le rapport de l'Hôpital de Charité pour la semaine commençant samedi, 5 novembre, à 5 heures de l'après-midi et expirant samedi, 12 novembre, à 5 heures de l'après midi :

Admis, ... 185
Renvoyés guéris, ... 162 dont 14 de fièvre jaune.
Morts, ... 22 dont 5 de fièvre jaune.

Vol.—Charles Cook, menuisier, que Julien Gras[illegible] avait employé, a comparu, samedi, pardevant le Recorder Winter, sous prévention de vol. Le plaignant déclare que ses affaires l'ayant appelé au dehors, le 5 du courant, il laissa Cook seul dans le magasin; à son retour, il s'aperçut que son portefeuille, contenant une somme de $111, avait disparu du bureau où il l'avait déposé. On trouva plus tard l'argent dans la chambre de l'accusé. L'affaire a été envoyée pardevant la Première Cour de District.

Corps trouvé.—Le député coroner Terrell a pratiqué, hier après-midi, la levée du corps d'un homme trouvé flottant dans le nouveau canal, à environ un demi mille du Lac.

Bais de paix—David P. Hamilton et Christopher Bay ont comparu hier pardevant le recorder Winter pour s'être battus sur la levée. La Cour les a condamnés chacun à une amende de cinq piastres.

Arrestation—James McCaffrey, John McCaffrey et Pat Clark auront à répondre, le 16 du courant, à l'accusation d'avoir jeté des pierres dans le magasin de Edward Burnes, endommagé ses marchandises et avoir failli tuer les personnes de la maison.

Abus de confiance.—John M. Froman sera conduit, le 19 du courant, pardevant le recorder du Premier District. Il est accusé d'avoir volé à MM. Gordon & Co, No 92 rue Tchoupitoulas, huit barils de farine qu'il a vendus et dont il s'est approprié le montant. Christian Hoffman chez lequel la police a découvert cinq de ces barils, aura à répondre à l'accusation de recel. Les prévenus ont fourni chacun un cautionnement pe $1000 pour répondre de leur comparution lorsque l'affaire sera appelée.

Voies de fait et vol.— John Farrell a été envoyé samedi, par le recorder Winter, devant la Première Cour de District, pour avoir violemment assailli John Martin.—A. Monthiste comparaîtra bientôt devant le même tribunal, sous prévention de vol à bord du bateau à vapeur Matty Wayne.

Consécration d'un évêque.—Nous lisons dans le *Propagateur Catholique* de samedi dernier :

La consécration de Mgr A. Martin, évêque de Natchitoches, aura lieu le 30 novembre, jour de la fête de saint André, Apôtre, dans l'église cathédrale de la Nouvelle-Orléans. Mgr l'Archevêque sera le prélat consécrateur, et probablement trois évêques seront présents. Cette solennité ayant lieu un mercredi, Messieurs les Ecclésiastiques auront toute facilité d'y assister; et l'intention de Mgr l'Archevêque est que tous ceux qui pourront le faire, y assistent. Nous ne doutons pas qu'un grand nombre de fidèles ne s'empressent de venir s'édifier par la vue de cette imposante cérémonie qui n'a point eu lieu ici depuis environ douze ans, le 6 mars 1842, époque où fut consacré Mgr Odin, nommé alors vicaire-apostolique du Texas, et aujourd'hui évêque titulaire de Galveston.

(Communiqué)

UNIVERSITE DE LA LOUISIANE.

Les progrès de l'Université de la Louisiane sont dans leur marche solide et raisonnée un juste sujet de satisfaction et d'espérance pour quiconque s'attache parmi nous aux véritables intérêts de l'Etat. Cette noble partie de l'Union américaine avait longtemps rougi de la négligence que la privation absolue de bonnes écoles primaires et d'institutions académiques d'un ordre plus élevé entretenait dans son sein en ce qui regarde l'éducation publique; mais ce mal disparaît graduellement grâces à la création d'un assez bon système d'écoles publiques, et à la fondation de notre Université.

L'on ne devait pas présumer que dès son organisation, l'Université de la Louisiane apparaîtrait comme une autre Minerve pleine de force, d'éclat et de grandeur. Ce n'était au contraire qu'en vue des efforts continuels, de la sollicitude constante de ses directeurs et du développement pratique de la sympathie du public en sa faveur que l'on pouvait et que l'on peut espérer de la voir parvenir à une utile et glorieuse maturité.

Ses diverses branches n'ont dû se constituer et se parfaire qu'avec le temps. Déjà sa Faculté de Médecine et sa Faculté de Droit sont de dignes rivales des Facultés de ce nom les plus accréditées dans d'autres Etats de l'Union. La Faculté des lettres qui embrasse aussi l'étude des langues anciennes et modernes y est de plus en plus florissante, et l'on y a récemment fondé une Ecole de Commerce pour l'enseignement des connaissances qu'exige le développement actuel du négoce dans ses opérations les plus élevées.

Mais en admirant les progrès de ces hautes facultés où l'étude a pour objet l'initiation aux secret même de la science, ne perdons pas de vue cette partie modeste, il est vrai, mais non moins importante de notre université, qui constitue son collége ou établissement préparatoire. C'est là que se présentent des élèves de divers degrés proportionnés à leurs âges respectifs, depuis l'enfant qui apprend l'alphabet jusqu'au rhétoricien qui se livre simultanément à l'étude des sciences exactes, de la philosophie et des belles-lettres. Le professeur Sears, de l'école de West-Point, homme non moins remarquable par son affabilité que par son savoir, s'applique avec le plus grand et le plus heureux succès, dans cette précieuse section, à l'instruction de l'enfance et de la jeunesse.

L'attention du public ne s'est point fixée sur cette partie intéressante de l'université, parce qu'on a généralement cru ou supposé que l'on ne devait s'y appliquer qu'aux branches les plus élevées des sciences. Il importe que l'on revienne d'une erreur si grave. La nécessité d'une école préparatoire pour les enfans et les jeunes gens qui aspirent aux fortes études des universités, fut parfaitement comprise par les directeurs de la nôtre, dès son origine, et ils n'ont cessé d'en assurer l'existence et les progrès par les plus louables efforts, d'autant qu'avec tous les hommes experts ils sentaient l'importance d'avoir en Louisiane une école qui servît de modèle et aux écoles publiques et aux institutions particulières.

Les directeurs ne pouvaient être plus heureux qu'ils l'ont été dans le choix du professeur auquel ils ont confié cette école. Non seulement les théories de l'enseignement sont aussi familières à M. Sears que les connaissances nécessaires pour former l'enfance et la jeunesse à l'étude des branches scientifiques et littéraires qui constituent une bonne éducation, mais il est aussi doué d'un tact exquis, d'une rare aménité, et surtout de cet abord simple et facile qui inspire le respect et la confiance d'une part, et d'une autre l'amour de l'étude et une constante émulation aux élèves qu'il dirige.

Il règne de plus dans son école, un esprit vraiment américain qui en est le signe non moins caractéristique. L'on s'aperçoit, en observant la conduite et le langage de ses élèves, qu'il forme de bons patriotes, tant il est aisé de reconnaître [illegible] cette énergie, cette [illegible] ambition de la [illegible] américaine. Les famil[les] [illegible] de leurs fils des [illegible] dans l'U[niversité] [illegible]

[illegible]

gues, des lettres et des mathématiques. Il reste à s'y occuper plus spécialement de ce qui tient aux arts industriels, et l'on va y former une section où seront admis les élèves qui veulent s'appliquer aux études de la Mécanique, du Génie et des manufactures, et s'y livrer en vue d'acquérir cette science d'*application* dont les progrès et les découvertes distinguent notre siècle et l'élèvent au-dessus de ceux qui l'ont précédé.

L'on conçoit donc que l'Université de la Louisiane doit y être le centre de l'instruction et de la science, que ses progrès y indiqueront à cet égard notre état d'être; et puisqu'il est vrai que le savoir est la base du Pouvoir, l'on doit espérer que cette institution deviendra l'objet de la sollicitude publique, et que les pères de famille en vue de leurs propres intérêts autant que par sentiment de patriotisme en assureront le succès. Rien ne saurait en effet nous intéresser plus vivement que les moyens qui nous sont ainsi donnés de veiller en personne à l'éducation de nos enfans, depuis le jour où ils la commencent jusqu'à l'heure où, en récompense de leurs efforts, ils conquièrent un diplome mérité pour se livrer suivant leurs inclinations respectives à la pratique de la médecine ou de la loi, aux travaux du négoce ou de l'agriculture, aux arts du génie ou de la manufacture.

T. W. C.

La sommation d'Omer Pacha. — Voici la lettre qu'Omer Pacha a adressée au général Gortschakoff pour le sommer d'évacuer les provinces danubiennes dans un délai de quinze jours :

« M. le général, j'ai l'honneur de vous adresser cette lettre au nom de mon gouvernement. Tandis que la Sublime Porte a épuisé tous les moyens pour conserver la paix et son indépendance, la cour impériale de Russie n'a cessé de préparer des difficultés, et enfin elle a violé les traités par l'occupation des deux principautés de Moldavie et de Valachie. Fidèle à son système pacifique, la Porte, au lieu de faire usage du droit de représailles, s'est bornée à protester sans s'écarter de la voie qui pourrait conduire à un arrangement. La Russie, au contraire, s'est bien gardée de manifester de pareils sentiments, et elle a conclu par le rejet des propositions qui, recommandées par les hautes cours médiatrices, étaient nécessaires pour l'honneur et la sécurité de la Porte.

En conséquence, il ne reste plus à celle ci que l'impérieux devoir de recourir à la guerre. Comme cependant l'invasion des principautés du Danube et la violation des traités qui l'accompagne, forment les causes inévitables de la guerre, la Sublime Porte, comme dernier témoignage de ses sentiments pacifiques, propose à V. Exc., par mon intermédiaire, l'évacuation desdites deux provinces, et offre, relativement à la décision à prendre, un délai de quinze jours à partir de la réception de cette lettre.

« J'ai l'honneur de porter cela à la connaissance de V. Exc., en saisissant cette occasion pour vous donner l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Omer Pacha. »

Une lettre d'Eugène Sue.—Le Dr. Veron ayant cru devoir, dans ses Mémoires, solliciter indirectement la clémence du gouvernement impérial à l'endroit d'Eugène Sue, le fécond romancier a adressé à la *Presse* la lettre suivante :

« M. le docteur L. Veron,

Annecy-le-Vieux (Savoie), le 16 octobre 1853.

« L'on m'écrit de Paris, que, dans le 1er volume de vos Mémoires, vous dites, en parlant de moi : « Puissent ces renseignements vrais sur « cet écrivain faire cesser pour lui les tristesses « de l'exil. »

« Sans apprécier autrement le sentiment qui a dicté ces lignes, monsieur, vous trouverez bon, qu'au nom de ma dignité, je déclare publiquement que jamais je n'ai directement ou indirectement autorisé personne à intervenir dans la position qui m'est faite et que j'accepte.

« Agréez, etc. Eugène Sue. »

FEUILLETON.

LA CHASSE AU LION.

Le célèbre tueur de lions, le lieutenant Jules Gérard, vient d'adresser d'Afrique au *Journal des Chasseurs* la relation suivante sur une nouvelle chasse qu'il vient de faire dans les monts Aures.

Constantine, le 5 août 1853.

Mon cher directeur,

Quelques jours après la rentrée de la colonne expéditionnaire, j'ai quitté Constantine pour me rendre dans les monts Aures où, vous le savez, j'avais connaissance d'un vieux lion qui était établi près de Krenchela. Les indigènes, fatigués des pertes qu'il leur faisait éprouver, s'étaient réunis un jour au nombre de deux ou trois cents dans le but de le tuer ou de le chasser du pays. L'attaque eut lieu au lever du soleil; à midi, cinq cents cartouches avaient été brûlées; les Arabes emportaient un mort et six blessés, et le lion restait maître du champ de bataille. A mon arrivée dans la vallée d'Ourten le 16 juillet, j'ai reçu une députation de chaque douar des environs qui, après les plaintes d'usage, m'offrait une prise d'armes générale. Sidi Amar, le marabout de l'endroit, est venu à son tour m'apporter sa prédiction en ces termes : «S'il plaît à Dieu de bénir tes armes, dans quelques jours nos femmes et nos enfants accourront ici, sous cet arbre, pour compter des yeux et du doigt les dents et les griffes du *malfaiteur* et baiser la main qui apporte la paix dans la montagne.» A cette prédiction du marabout, la proposition d'une prise d'armes était tombée, et chacun a regagné sa tente, persuadé que c'en était fait du lion.

Si j'avais voulu en croire Sidi Amar, je n'aurais pas quitté la place où je m'étais établi et le lion serait venu s'y faire tuer.

Quelle que soit, du reste, la confiance que m'inspirent ces prédictions déjà éprouvées, j'ai pensé que l'application du proverbe : *Aide toi, le ciel t'aidera* ne saurait nuire, et le jour même je recueillis tous les renseignements propres à m'éclairer sur les habitudes de l'animal et je donnais des instructions à mes quêteurs pour le lendemain.

La mission de ces hommes était de partir à la pointe du jour, chacun vers le canton qui lui était assigné, de chercher la sortie du lion sur les chemins qui avoisinent les repaires, de trouver sa rentrée alors qu'il a fait sa nuit, en un mot de le détourner.

Rendez-Vous.—Rapports et Chasses du 19 juillet au 1er août 1853.

Le 19 juillet, rendez-vous à dix heures au jardin d'Ourten.— Rapport du lion et de sa lionne séparés.—Le lion ayant pris un grand parti dans la plaine et les quêteurs n'ayant aucune connaissance de sa rentrée à l'heure où les troupeaux sortaient les voies en battant les chemins, tous se sont ralliés sur la lionne qui était détournée à neuf heures dans un bois de dix arpents.

Le même jour, à sept heures du soir, je gardais la rentrée de l'animal; à huit heures, il sortait à six pas de moi et tombait à la troisième balle.

Le 20, *même rendez-vous à midi*.—Prévoyant que le lion, cherchant sa moitié, donnerait beaucoup à faire aux quêteurs, j'avais retardé le rendez vous de deux heures. L'animal, après avoir battu tous les chemins et fouillé plusieurs repaires, avait tué un mulet et deux bœufs dans un douar de la montagne, puis il avait gagné les crêtes en s'éloignant vers le sud. La dernière brisée était à trois lieues du rendez-vous. Je montai à cheval à quatre heures et me rendis sur le point où les quêteurs avaient abandonné la voie. Après avoir renvoyé mon cheval, j'attendis la *nuit* pour battre la route que le lion avait suivie la veille en s'en allant; vers onze heures, ne l'ayant pas encore rencontré et entendant les Arabes et les chiens des douars situés au pied de la montagne faire grand bruit, je pensai que l'animal était revenu par un autre chemin et je regagnai ma tente.

Les 21, 22 et 23, même rendez vous.—Mêmes quêtes, mêmes manœuvres du lion pendant la nuit, de longues marches et point de rencontres.

Le 24.—Un Arabe établi à trois ou quatre lieues au sud de mon campement me fut envoyé par ses proches pour me faire connaître que le lion s'était fixé dans un bois appelé Tafent, et que depuis le 20 il leur avait tué huit bœufs.

Je partis avec cet homme, mon spahi et mes quêteurs, laissant mes tentes à Ourten et n'emportant que mes armes.

Je passai la nuit du 24 au 25 en dehors de l'enceinte du douar que le lion visitait d'habitude; mais il n'y vint pas. Le 25 au matin, mes hommes avaient connaissance du lion sortant du bois désigné la veille, mais ils n'étaient pas sûrs de sa rentrée.

Afin d'alléger les fatigues des quêteurs et de rendre leur tâche plus facile, je me rapprochai du repaire supposé et m'établis le 25 au soir sur la lisière du bois.

Je fus rejoint le même jour par M. de Rodenburg, officier hollandais qui, après avoir fait avec nous l'expédition de Kabylie, désirait goûter quelques unes de ces émotions fortes dont le souvenir reste toujours et qu'on ne trouve point dans les villes.

Vers dix heures du soir le lion rugissait à une demi lieue du douar, et à minuit il enlevait un mouton à quelques pas de nous. Le 26, à la pointe du jour, l'ordre était transmis dans tous les douars pour que ni homme ni bestiaux ne sortissent avant la rentrée des quêteurs, afin que les voies du lion ne fussent pas effacées par d'autres voies.

Rapport du 26 ; quête de Bil Kassem bil Ezachet.—«Je prends le lion à sa sortie du douar; je trouve la peau de mouton qu'il a mangé cette nuit; je le suis jusque sur le bord de ruisseau où il a bu, puis je l'abandonne à Amar ben-Sigha, mon collègue, dont j'ai reconnu la brisée en cet endroit.»

Amar arrive au moment où son confrère vient de terminer son rapport. Son visage est rayonnant; il n'a pas besoin de parler, tout le monde en le voyant devine qu'il a détourné l'animal et qu'il est sûr de ce qu'il va dire. Tandis qu'il traverse la foule d'Arabes accourus devant la tente qu'ils ont dressée pour nous, on l'interroge de la voix et du geste, on tire les pans de son burnous, mais il est muet; la joie seule qui déborde de son cœur trahit le secret qu'il voudrait ne confier qu'à moi. Malheureux homme, fier d'avance de la victoire qu'il a préparée et qui ne se doute pas que dans quelques heures le lion qu'il vient me livrer ne mourra que sur lui et après l'avoir mis en pièces.

Quête et rapport d'Amar ben-Sigha. — « Je trouve le lion buvant au ruisseau de Tafrent, où il a fait une passe; je le suis à travers un fourré brûlé que vous pouvez voir d'ici et à la sortie duquel il a dû rester sur le ventre jusqu'au jour et j'en juge par les excréments qu'il a laissés à plusieurs arbres pour aiguiser ses griffes et par ses laissées du matin. En quittant le bois brûlé, l'animal traverse un torrent qui borde à l'est le bois de Tafrent dans lequel il entre; je tourne le bois en suivant au sud et à l'ouest le cours des eaux, et au nord le chemin; l'animal n'est point sorti. Je reviens à ma brisée, où je laisse mon burnous, et je le suis sous bois jusqu'à une portée de fusil de son repaire. Les hommes qui m'accompagnaient ayant eu peur en cet endroit, je me suis retiré sans bruit en le jugeant au pied du rocher blanc, connu dans le pays sous le nom de *Rocher du Lion*. »

L'animal une fois détourné, il ne restait plus qu'à choisir entre les divers modes d'attaque employés en pareil cas. Le premier consiste à marcher avec grand bruit sur son repaire, ce qui le fait venir au-devant des chasseurs qui l'attendent sur un terrain propre à l'attaque. Dans le second, on suit avec beaucoup de précaution la voie de l'animal, on marche à la surprendre endormi. Le troisième consiste à l'attirer au moyen d'un appât vivant. Amar ben-Sigha m'ayant assuré que l'attaque au repaire était impossible à cause de l'épaisseur du bois, je me décidai pour l'appât.

Le 26, à [six] heures du soir, je partais suivi de mon spahi Hamida et de mes deux quêteurs portant mes armes et emmenant une chèvre.

A sept heures et demie, nous arrivâmes à la brisée d'Amar qui j'étais bien digne de reconnaître. Il fallait bien revoir dans le lit du torrent, ce qui me permit de juger l'animal grand, vieux lion et, comme disaient les Arabes, mon ami de Krenchela. Le repaire était situé sur le versant sud de la montagne et à moins de cent pas du ravin. Sur le versant opposé et tout à fait sur le bord du même ravin je rencontrai une clairière de dix mètres carrés, entourée de grands arbres et distante de moins de cent cinquante pas du fort où le lion était sur le ventre. Pendant qu'un de mes hommes attachait la chèvre à une racine d'arbre au milieu de la clairière, et que les autres me donnaient mes armes, le lion se montrait à nous au pied du rocher et nous regardait faire. Je m'établis bien vite sur la lisière du bois, faisant face au lion et à cinq ou six pas de la chèvre, qui, voyant mes hommes s'enfoncer sous bois, criait de toutes ses forces et faisait des efforts inouïs pour se rapprocher de moi. Le lion avait disparu. Sans doute il s'avançait sous la voûte sombre et épaisse de la futaie qui le dérobait à ma vue. Je venais de couper avec mon poignard quelques branches qui auraient pu gêner mon tir et j'allais m'asseoir, lorsque la chèvre se tut tout à coup et se mit à trembler de tous ses membres, regardant tantôt de mon côté, tantôt du côté du ravin, ce qui voulait dire : «Le lion est là, je le sens, il va venir, je l'entends, il vient, je le vois.» En effet, d'abord elle n'avait fait que percevoir ses émanations, ensuite, lorsqu'elle avait entendu ses pas, ses oreilles qui l'avaient exprimé par des mouvements vifs et saccadés; enfin lorsqu'elle avait pu voir l'animal, je la vis comme elle. Il monta lentement l'escarpement du ravin et s'arrêta sur le bord de la clairière à douze pas de moi. Il se présentait tout à fait de face et son large front était un bon point de mire; deux fois ma carabine s'abaissa, deux fois le j'ajustai entre les deux yeux, deux fois mon doigt pressa la détente, mais le coup ne partit pas, et j'en ressentis de la joie: il y avait deux ans que je n'avais rencontré de lion si grand, si beau, si majestueux, et je l'aurais tué avant d'avoir pu l'admirer à mon aise! Qu'est-ce qu'un lion mort? Qu'est-ce qu'une belle femme dans un cercueil? la beauté moins la vie, c'est-à-dire la laideur; et puis s'il est vrai que vivre c'est sentir, où et quand trouverais-je des émotions pareilles, si ce n'est dans un pareil tête-à-tête, dans un pareil lieu et à cette heure? Le noble animal, comme s'il avait compris ma pensée, s'était couché sur le ventre et après avoir croisé ses énormes pattes, il avait dédaigneusement appuyé sa tête sur elles comme sur un oreiller. Sans prêter la moindre attention à la chèvre paralysée par la peur, il m'examinait avec beaucoup d'intérêt, tantôt en clignant des yeux, ce qui donnait à sa physionomie un air des plus bénins, tantôt en les ouvrant de toute leur grandeur, ce qui me faisait malgré moi presser ma carabine; il avait l'air de dire à part lui: et si je veux tout à l'heure dans cette clairière un groupe d'hommes et une chèvre; les hommes sont partis, la chèvre est restée seule, j'arrive et je trouve près d'elle un autre homme habillé de rouge et de bleu comme je n'en ai jamais vu et qui, au lieu de fuir à mon approche, me regarde comme s'il voulait me parler.» Puis par moments, et tandis que l'ombre du crépuscule descendait dans la clairière, il avait l'air d'ajouter (toujours à part lui): «L'heure du dîner s'avance, que mangerais-je bien, la chèvre ou l'homme rouge? Le mouton d'hier valait mieux que cette chèvre; mais les moutons sont loin. Les hommes rouges sont peut-être bons en général, mais celui ci me paraît maigre.» Cette dernière réflexion parut avoir fixé son choix, car il se leva d'un air décidé et fit trois pas en avant les yeux attachés sur la chèvre. La carabine s'épaula et le doigt sur la détente, je suivais tous ses mouvements, prêt à faire feu en temps opportun; deux fois il feignit de bondir sur l'appât en se rasant à la manière du chat. Je pensai que la corde qui retenait la chèvre l'inquiétait et je compris qu'il se défiait d'un piège, lorsque je le vis aller et venir avec agitation sur le bord de la clairière et me montrer les dents chaque fois qu'il s'arrêtait.

Le jeu devenait trop sérieux, il était temps d'en finir. Profitant du moment où il se présentait de flanc, à douze pas et sur le bord du ravin, je le frappai d'une première balle en pleine épaule, et immédiatement après, pendant qu'il se tordait en rugissant, d'une seconde au défaut de l'épaule. Forcé d'outre en outre par ces deux balles à pointe d'acier, l'animal roula comme une avalanche au fond du ravin. Pendant que je rechargeais ma carabine, mes hommes étaient accourus; je me portai avec eux sur la place où j'avais tiré le lion, et nous trouvâmes au milieu de beaucoup de sang les empreintes des griffes de l'animal. Lorsque j'eus achevé de frapper il avait cherché à se remonter par le canal du ravin. Mes deux hommes, persuadés que le lion était mort, s'étaient portés sur les bords du ravin pour l'appeler. Comme je les suivais, le rugissement d'un lion fit retentir le fourré; je mis mes hommes derrière moi et j'avançai les rougeurs dans le lit du torrent. Le lion rentré dans un taillis sombre, épais, presque impénétrable. Afin de savoir sur le champ ce qui m'en était, je lançai une pierre dans ce taillis: un rugissement sourd, guttural, tantôt plaintif, tantôt menaçant, un rugissement qui sentait le cadavre me répondit à une vingtaine de pas sous bois. Ce rugissement me glaça le cœur en me rappelant celui du lion de Mejez-Amar qui, il y a six ans, dans une circonstance analogue, mutilait sous mes yeux, et malgré mes balles, mon spahi Rostain et deux Arabes.

A genoux sur le bord du taillis, je cherchai en vain à pénétrer l'épaisseur: ma vue n'allait pas au delà des premières branches rougies par le sang du lion. Après avoir fait une brisée pour reconnaître la rentrée de l'animal, j'allai me retirer lorsque je fus rejoint par mon spahi, mes deux quêteurs et quatre Arabes en armes. J'eus toutes les peines du monde à les empêcher de pénétrer dans le taillis, où, disaient-ils, le lion devait être mort. J'eus beau leur observer que j'avais la certitude qu'il vivait encore, qu'il nous serait impossible de le voir avant qu'il bondît sur l'un de nous et qu'il y aurait certainement mort d'homme si nous y allions à cette heure, tandis que je répondais que nous le trouverions sans vie le lendemain matin, ces braves gens, pour toute réponse, déposèrent leur burnous sur lesquels ils m'engagèrent à m'asseoir en les attendant. Deux minutes après, je m'étais débarrassé des parties de mon vêtement qui auraient pu me gêner ou m'embarrasser. J'avais armé Amar ben Sigha de ma carabine Lepage, Bil Kassem de deux pistolets, et mon spahi d'un fusil qu'il devait conserver chargé et me suivant pas à pas. Après avoir recommandé à mes hommes de me serrer de près, groupés autant que le permettait l'épaisseur du taillis, j'y entrai avec eux et M de Rodenburg qui venait d'arriver et ne voulait pas rester en arrière, malgré ma prière et l'assurance que je lui donnais du danger qu'il allait courir.

Après avoir marché une quinzaine de pas en suivant les rougeurs, nous nous trouvâmes dans une petite clairière où toute trace de sang avait disparu. La nuit arrivait; il était déjà difficile de voir les traces de l'animal, et notre recherche devenait d'autant plus dangereuse que dans quelques minutes nous n'y verrions plus.

Afin de ne pas perdre de temps, chacun se mit à l'œuvre en cherchant de son côté le sang de l'animal que nous perdîmes en cet endroit, sans que toutefois personne sortît de la clairière pour s'engager sous bois. Tout à coup le fusil d'un Arabe part au milieu de nous par imprudence, sans qu'il en résulte le moindre accident; mais le lion rugit à quelques pas de là, et tous mes hommes viennent se grouper autour de moi, tous, excepté Amar ben-Sigha qui, soit inexpérience, soit confiance en lui-même, s'est adossé à un arbre à six pas de nous. A peine le lion a-t-il paru sur le bord de la clairière, la gueule béante, la crinière hérissée, que huit coups de feu partirent à la fois et au hasard sans le toucher. Avant que la fumée de toute cette poudre brûlée inutilement se soit dissipée, et en bien moins de temps que je n'en mets à l'écrire, Amar-ben Sigha, qui, lui aussi, a fait feu sur le lion est terrassé; sa carabine est brisée; sa cuisse et sa jambe droites sont broyées, et au moment où j'arrive à son secours je vois sa tête engloutie par la gueule du lion qui regarde les canons de ma carabine s'abaisser sur lui, effleurant sa crinière, sans que pour cela il quitte la victime qu'il a choisie. Craignant pour la tête de l'homme en frappant celle du lion, je cherchai la place du cœur et je fis feu. Amar-ben Sigha, dégagé, roula à mes pieds, qu'il étreignit si violemment qu'il faillit me renverser, et le lion, le flanc appuyé contre les branches qui craquaient sous son poids, ne tombait pas encore. Je visai à la tempe et je pressai la détente; le coup ne partit pas; pour la première fois depuis dix ans ma carabine avait raté, et le lion était toujours là, debout contre la cépée qu'il déchirait de ses dents et de ses griffes, en rugissant et se tordant dans les convulsions de l'agonie, à un pas de moi et presque sur le corps de Ben Sigha, qui criait comme un possédé. Tous mes hommes étaient accourus, les uns brandissant leurs yatagans, les autres tenant leurs fusils en l'air par le bout du canon en guise d'assommoirs; faibles moyens, pauvres armes contre un ennemi que les balles ne tuent pas. Mon premier mouvement fut de tendre la main vers mon spahi Hamida, qui, le visage contracté, les yeux hagards, tremblant de tous ses membres, put à peine me dire ce mot : *vide*. Mon second fusil était vide. L'imprudent avait fait feu avec les autres et nous mettait ainsi à la merci du lion. Heureusement pour nous tous qu'il tombait mort en ce moment entre Amar ben Sigha et M. de Rodenburg, qui arrivait par la répée où l'homme et le lion étaient couchés côte à côte.

Le lion une fois mort, je m'occupai du blessé, qui depuis quelques instans ne donnait plus signe de vie. Je trouvai les blessures de la tête bien graves, le haut du corps labouré par quelques coups de griffes qui n'avaient porté que dans les chairs, mais la jambe et la cuisse droite horriblement percées et déchirées depuis l'aine jusqu'au pied. Le sang coulait en abondance, et nous étions en pleine forêt, la nuit, sans espoir de secours.

Pendant que les Arabes préparaient un brancard avec des fusils et des burnous, j'essayai de trouver et d'arrêter l'hémorrhagie; mais le blessé reprit ses sens et poussant des cris affreux, et ne me permit pas de continuer les soins que je voulais lui donner. Je ne vous dirai pas ce qu'il nous fallut de temps et de peine pour sortir du taillis et gagner le lit du ravin; mais je vous assure que ce fut un spectacle imposant que celui de notre retraite. J'avais toujours vu les Arabes profondément affligés lorsque l'un des leurs était tombé sous une balle, et je ne m'expliquais pas leur indifférence pour Amar-ben-Sigha. En effet, depuis le moment où le lion était mort, quoiqu'ils ne vinssent accueillir avec froideur leurs félicitations empressées et s'exprimer ensemble sur le succès obtenu, ils ne s'étaient occupés du blessé que pour lui dire que *ces choses là n'arrivaient qu'aux hommes*; puis ils s'étaient mis à discourir sur les différentes phases du drame, parlant tous à la fois, vociférant comme des énergumènes et recommençant leur histoire chaque fois qu'un homme des douars voisins arrivait au-devant de nous. L'enthousiasme de ces hommes était si bruyant, que quiconque eût rencontré notre cortége aurait pensé tout d'abord que le brancard servait de couche au lion tué, et que l'homme au contraire était échappé. La rumeur générale et répondant au chant lugubre de bien qui ne s'entendait sous bois. Ce fut ainsi qu'à onze heures du soir nous arrivâmes à la tente préparée pour recevoir le blessé.

Le lendemain 27, j'allai le voir de bonne heure et je trouvai près de lui un vieille mère, une sœur et un grand nombre d'hommes et de femmes des [douars] de la famille; car il était arrivé, fit me reconnaître avec effusion d'un vrai délivré Amar des griffes du lion et me demandèrent mon avis sur son état. Pauvres gens qui croient que le *Français* médecine, plus qu'un petit cap de bon médecine, et qui pensent que cette qui ne me connaît concevait, et devait le rassurer à ce point [illegible]. Je n'ai pas la moindre notion de chirurgie, et plus encore les blessures même plus les [illegible], le [illegible] seule m'a appris qu'en revenant [illegible] qui presque toujours ne s'[illegible] brûlé sur une jambe; c'est justement pour ce je puisse savoir à quoi m'en tenir, le cas était [illegible]

(A continuer.)

Le Gouverneur [illegible] sur ses [illegible] des [illegible] ...

A vendre par J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres. 4 nov—12f

AUX MALADES.

☞ Les propriétaires des pilules du Dr McLane [illegible] de la Providence; le cœur [illegible] le foie [illegible]

A vendre par SONIL & BEAD, 11, rue de Chartres. 4 nov—3t

MEDECINE POUR TOUTES LES SAISONS.—Les PILULES Végétales Indiennes du Dr Wright [illegible]

A vendre chez J. WRIGHT & Co., No 151, rue de Chartres. 14nov

[illegible] hier, à [illegible] heures du matin, FLORESTINE PARENT, âgée de 25 ans. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à [illegible] heures. Le convoi partira de la maison mortuaire rue Rampart, entre Bienville et Bin-Claude.

Marié [illegible] 10 du courant, à l'église St Patrick, par le Rév. Archevêque Blanc, le Dr E. B. HARRISON à Mlle AMANDE TAYLOR, tous deux de cette ville.

VENTES A L'ENCAN,
PAR J. A. BEARD & MAY, encanteurs.

[illegible]

UNIVERSITE DE LA LOUISIANE.
Département des Lettres.

L'Administration [illegible] de cette branche de l'Université vient de [illegible] le département préparatoire [illegible]. CONDITIONS [illegible] par mois. [illegible] Le Prof. G. W. Sears, de l'Université [illegible] rue Commune et Philippe.

Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

[illegible]

John Calhoun, Secrétaire.

Ecoles Publiques du second District.

CLASSES DU SOIR.

L'ouverture des classes du soir du Second District [illegible] 3 de novembre [illegible] rue St Philippe, entre Royale et Bourbon [illegible]

ALBERT FABRE, Surintendant.

GRANDS NOUVEAUTES D'HIVER
L. SIMONS,
28, rue de Chartres, encoignure [illegible]

[illegible]

DOLBEAR.
Académie de commerce des livres et d'écriture, 168, rue du Canal, entre Royale et Chartres.

CLASSES D'HIVER. [illegible] de 11 à midi, [illegible] de 7 à 9 heures du soir. [illegible] de 4 à 5 1/2 heures [illegible]. N. B. Les anciens élèves [illegible] gratuitement.

RUFUS DOLBEAR. 168, rue du Canal.

AVIS.
J. W. DOLBEAR a transféré son Académie d'Ecriture au No 19, RUE DU CAMP.

Les personnes qui s'adresseront à lui pourront [illegible] Heures : de 11 à M., de 4 à 6 P. M., et 7 à 9 le soir. Les enfants qui ont [illegible] de 4 à 6 P. M.

J. W. DOLBEAR, 19, rue du Camp.

A VENDRE.
Un bon établissement de maison, âgé d'environ 32 ans [illegible]

Marseille, Marseille, Marseille.
QUATRE Cents caisses Vermouth Noilly de Marseille. [illegible]

ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

Malaga, Malaga, Malaga.

[illegible] ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

Bordeaux, Bordeaux.
80 [illegible]

ANT. GIRAUD, 46, Vieille Levée.

Sardines à l'huile.
10 [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD, 27, Vieille Levée.

VINS en barriques et en caisses [illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis.

HUILE D'OLIVES A Grasse—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

EAU DE VIE [illegible] PAUL JUGE FILS & Co.

[illegible]

[illegible]

Expédition Française.

Une expédition s'organise en ce moment en France pour aller au secours des Turcs; elle se dispose à partir pour Constantinople.

Abdication du Czar.

On rapporte à Paris que l'empereur de Russie avait manifesté de nouveau le désir d'abdiquer en faveur du grand-duc héréditaire. Cette nouvelle a produit une grande sensation sur les marchés.

La Turquie et ses Alliés.

On [illegible] le gouvernement turc est fort mécontent [illegible]

Le ministre des Affaires de Turquie a donné sa démission.

France et Turquie.

Le Moniteur de Paris annonce que la Turquie [illegible] gouvernement français.

La Russie et la Circassie.

[illegible]

Patriarche de Constantinople.

Le nouveau patriarche de Constantinople a été [illegible]

Le Capitaine Ingraham.

[illegible]

Nouvelle proposition d'arrangement.

[illegible]

Le général Guyon.

Le général hongrois, Guyon, a été nommé par le gouvernement turc lieutenant général des troupes en Asie. Il est parti pour prendre ce commandement.

Les Russes reculent.

[illegible]

Le ministre Soulé.

Le nouveau ministre américain à Madrid a été reçu [illegible] par la reine d'Espagne.

Arrivage d'Australie.

Le steamer Argo est arrivé d'Australie à Londres, avec un fret et un demi million de livres sterling [illegible]

Marchés de Liverpool.

[illegible]

Marché aux cotons du Havre.

[illegible]

Malle de l'Est.

Montgomery, 12 novembre.

La malle de l'Est des lundi matin à la Nouvelle-Orléans [illegible]

A GRELES.

Compagnie de la Presse à coton de la Levée.

L'ELECTION annuelle de sept directeurs pour l'année suivante aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI 21 du courant [illegible]

F. J. FORSTALL, secrétaire.

ON DEMANDE 3 ou 4 bons menuisiers à la fabrique de [illegible]

DEPOT DE TAPIS.
22, Rue de Chartres.

VENANT d'être reçu : Tapis américains et anglais [illegible] Tapis de velours et de Bruxelles [illegible] A. BROUSSEAU & Co.

Marchandises pour le Mexique, en Douane.

REÇU par les navires Windermere et Eastern [illegible] G. B. GRAHAM, 106 rue Gravier.

Vente Publique.

EN débarquement du navire Sea Queen du Havre [illegible] MICHON & SARRAT, 21, rue des Magasins.

COGNACS—15 demis, 60 quarts, 75 barriques [illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27, Vieille Levée.

VINS DE CHAMPAGNE—[illegible] TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 27, Vieille Levée.

A VENDRE du débarquement [illegible] MICHON & SARRAT, 21, rue des Magasins.

Gaines 21.

EN débarquement du navire Belle Assise, deux caisses [illegible] MICHON & SARRAT, 21, rue des Magasins.

A VENDRE. A l'arrivée du navire Caroline, de Bordeaux [illegible] Conté & Martin [illegible]

JOSEPH LANATA, 11, Jefferson, 12, Toulouse.

EN magasin et à vendre pour clore diverses consignations [illegible] JOSEPH LANATA, 11, Jefferson, 12, Toulouse.

VIN DE MALAGA SEC—150 barils en débarquement du navire espagnol [illegible] B. VALLS, 73, rue des Magasins.

CIGARES de la Havane—[illegible] 73, rue des Magasins.

VIN DE CATALOGNE—[illegible] B. VALLS.

PAPIER POUR CIGARETTES—[illegible] B. VALLS, 73, rue des Magasins.

CUMIN—[illegible] B. VALLS, 73, rue des Magasins.

Sirop du Jussie, de Bourbon.

[illegible] F. E. MOUGIN, Encoignure Dumaine et Decatur.

SIROP[illegible] GOLD CREAM [illegible] PATE DE GUIMAUVE [illegible] F. E. MOUGIN, Encoignure Dumaine et de Decatur.

ON DEMANDE [illegible] D. P. SCANLAN & Co, 18, rue de Chartres.

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi, 15 novembre 1853.
Débuts de MM. HOLTZEM, LACROIX, BECKERS, Mlle MARTIAL.
LE BARBIER DE SEVILLE,
Opéra en 4 actes, de Rossini.
☞ On commencera à dix heures et demie.

THEATRE ST-CHARLES

Lundi, 14 novembre 1853.
LUCILLE, drame.—Le spectacle se terminera par MISCHIEF MAKING.

Odd Fellow's Hall—Salle de Bal.

Série de huit soirées dansantes.

LES souscripteurs à la série des soirées dansantes qui seront données dans la susdite salle, sont invités à se réunir MERCREDI SOIR, à 7 heures, au bureau de la salle de bal [illegible] 14 nov—3

LES CAMPBELLS SONT ARRIVES A LA SALLE DE L'ARMORY. LES VRAIS CAMPBELLS.

☞ DEUXIEME SEMAINE.
A partir de LUNDI SOIR, 14 novembre 1853.
Fourth Season of Rumsey, West et Peel, Les anciens et vrais Campbells.

EDWARD KENDALL—Le célèbre joueur de fifre [illegible] "Boston Brass Band." [illegible]

☞ Plus de 7,000 personnes ont assisté aux concerts que les Campbells ont donnés la semaine dernière; la PRESSE et le PUBLIC ont déclaré que **c'est ce qu'il y a de mieux** dans ce genre d'amusement. [illegible]

☞ Prix d'entrée.....50 cents [illegible]

F. C. CRESS, Agent.

LES CAMPBELL ARRIVENT!
Le spectacle sans égal!
SALLE DES ODD-FELLOWS.
A partir de lundi 14 novembre, jusqu'à nouvel ordre.

Le directeur, M. JAMES MORRIS, a l'honneur d'annoncer au public [illegible] MM. E. HORN et W. W. NEWCOMB, [illegible] MM. MAX. ZORER, DEMOREST, HEISS et FENTON.

Pour plus amples détails, voir les affiches. Prix d'entrée : 50 cts.—Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie, et le spectacle commencera à 7 heures [illegible]

Dr F. A. JONES, agent.

J. C. DENIS,
Négociant-Commissionnaire,
RUE SECONDE No 73,
Saint-Louis (Mo).

SOLLICITE respectueusement les consignations de [illegible]

PAUL E. THEARD,
NOTAIRE PUBLIC,
Traducteur, Rédacteur, Comptable et Teneur de Livres.
Bureau, No 111, Passage de la Bourse.

LEON PIERRE & Co.
ONT transporté leur magasin de SOIES au No 81, rue de Chartres.

AVIS D'ENCAN.
Charles de Genton & Co.
Henry Leguendre—ENCANTEUR.
☞ Encan pour la vente de groceries, vins, liqueurs, &c. No 25, Vieille Levée, entre Dumaine et Ste-Philippe. [illegible]

BERNARD TURPIN, Encanteur,
ETANT de retour à la Nlle-Orléans, offre ses services au commerce et sollicite respectueusement le patronage du Public.

Formation de Société.
MONSIEUR JACOB BENEDICKS devient mon associé à partir de ce jour. La raison de commerce sera désormais sous la raison de Ch. Poncelet & Jacob Bénédicks.
Nlle-Orléans, 11 novembre 1853.
CH. PONCELET, J. BENEDICKS.

AVIS.
LES personnes ayant des propriétés à Mandeville [illegible] A. GUBERT, Maire de Mandeville.

AVIS.
N. CLAUDEL ayant acheté à Thomas le fonds de marchandises de la maison Moore & Claudel, [illegible] au coin des rues Camp et Delord.

AVIS—Les personnes [illegible] C. BIRKLE, A. LECOURT, J. D. BELAUME.

PUIG & AVENDANO
ONT transporté leur bureau du No 105 au 116, rue de la Commune. 2 nov—1f

BONS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
LA compagnie du Grand chemin de fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord, offrent en vente [illegible]
JOHN CALHOUN, Secrétaire.

A vendre.
UNE propriété située à Greenville, à l'angle de l'Avenue [illegible] HENRY T. SHERMAN, Marchand d'acajou et bois au coin de la Levée, Nos 14 et 16, rue de Joseph.

Marseille.
50 barriques vin de Bergerac, 100 paniers huile d'olive de James Plagniol, 100 caisses Vermouth de Noilly Fils & Co. 40 paniers bouteilles vides. A vendre en débarquement du navire Lugon, de Marseille. B. TALAMON, 141, rue Royal.

A vendre, pour cause de départ.
UNE GROCERIE bien assortie et bien achalandée, sera vendue à l'amiable. Pour les conditions, s'adresser encoignure St Pierre et Royale.

Hôtel de St. Bernard—Lac Borgne.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public en général qu'il vient d'ouvrir l'Hôtel de St. Bernard, au Lac Borgne [illegible]
MAX TRIE.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
INSTITUT ST-LOUIS.
MME DEROS a transféré son établissement rue Dauphine entre Bienville et Conti [illegible]

A LOUER.
UNE MAISON à deux étages sur le canal Carondelet [illegible] J. BONNABEL, encoignure de Bourbon et Toulouse.

Vins, Bordeaux, Eaux de vie [illegible]

ACADEMIE DE DANSE.
M. et Mme ANGELINA,
129, rue Carondelet, entre Hevia & Girod.

R. Toledano & Taylor.
ONT transporté leurs bureaux au No 4, rue de l'Union.

Changement de domicile.
B. TALAMON a transporté son magasin et ses bureaux, du No 136 au No 141 rue Royale.

Cèdre de la Floride et planches en bois de pin jaune.
VENANT d'être reçu : 300 solivaux de cèdre de la Floride, et 10,000 planches de cèdre pour [illegible] HENRY T. SHERMAN.

REMARQUE. [illegible]

Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Nlle-Orléans, 3 novembre 1853.
LA résolution suivante a été adoptée, le 2 du courant, par le Bureau des Directeurs de cette Compagnie : [illegible]
JOHN CALHOUN, Secrétaire.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.
Nlle Orléans, 2 novembre 1853.
LA résolution suivante a été adoptée à une assemblée de la Direction de cette compagnie [illegible]
Dix pour cent le 3 janvier 1854.
Dix pour cent le 6 mars 1854.
Dix pour cent le 1 mai 1854.
Dix pour cent le 4 janvier 1855.
Cinq pour cent le 5 mars 1855.
JOHN CALHOUN, Secrétaire.

106. ROYALE, 106.
MARCHAND TAILLEUR.
LE soussigné, de retour de France, informe sa clientèle et le public qu'il vient de recevoir par les navires Ashland et E. F. Sumner, les articles suivants [illegible]
J. CASSERGUE, 106, Royale.

55 CHARTRES, anciennement rue Conti 12.
Magasin de modes et articles de Paris.
MADAME HOLWEDE, annonce respectueusement aux dames de la Nouvelle-Orléans [illegible]

D. BEAUVALET
58, CHARTRES, 58, CHARTRES
D. BEAUVALET reçoit en ce moment, [illegible] MARCHANDISES DE FANTAISIE [illegible] RUBANS, FLEURS, et CHAPEAUX de DAMES, etc.

AVIS.
LA société existant entre J. B. Blache & Gabriel Lémanmont [illegible] J. B. BLACHE & Co. [illegible]
Nlle-Orléans, le 25 octobre 1853.

AVIS DE SOCIETE.
MADAME Veuve J. B. Blache et M. Gabriel Lémanmont ont formé, à dater de ce jour [illegible] BLACHE & LEAUMONT [illegible]
Nlle-Orléans, le 25 octobre 1853.

☞ EE. WILLIAMSON, ZABATIS & Co, ont transporté leur magasin au No 38 1/2 rue Poydras, [illegible]

$200,000
AVIS.
LA compagnie du grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest offre en vente 200 bons de l'Etat de la Louisiane, de $1000 chacun [illegible]
Par ordre de la Direction.
BENJ. F. FLANDERS, secrétaire.

A louer.
Les premier, deuxième et troisième étages de la maison située à l'encoignure Ste Anne et Vieille Levée connue sous le nom de PONTALBA. S'adresser à l'encoignure.

A louer.
Un joli magasin situé rue Royale No 78, à côté de la Banque de la Louisiane [illegible]

ACADEMIE NOUVELLE.
LEÇONS DE FRANÇAIS, lecture, écriture, orthographe, grammaire, style, rhétorique, rédaction [illegible]
MM. ARISTIDE GERARD & Manoël de GRANDFORT [illegible]

STENOGRAPHIE en 15 Leçons.
MM. ARISTIDE GERARD & MANOEL DE GRANDFORT ouvrent prochainement un cours de STENOGRAPHIE [illegible]

AVIS.
MADAME MARIE BAROUSSE a l'honneur de prévenir les familles de la Nouvelle-Orléans [illegible] S'adresser chez elle, rue Bourgogne, 161, entre Toulouse et St-Pierre.

LES personnes qui auraient des réclamations à faire valoir contre la succession de feu Jacob Gross [illegible] H. MEUGES, 31, rue Commune.

CHANGEMENT DE MAGASIN.
LES soussignés annoncent à leurs amis et au public [illegible] HYDE & GOODRICH, Encoignure Canal et Royale.

AVIS.
MM. ALEXANDER FLASH & Co. ont transporté leurs magasins des Nos 37, Vieille Levée, 71 rue T. houp toulas, au No 316, rue Tchoupitoulas, ENTRE GRAVIER ET POYDRAS.

Marchandises sèches et articles de Paris, reçus par les navires Wurtemberg et Ashland, du Havre.
LES soussignés ont l'honneur d'avertir les marchands qu'ils viennent de recevoir leur assortiment d'automne et d'hiver [illegible] RICHARD, ALDIGE & Co.

Changement de domicile.
ANT. GIRAUD, importeur, a transféré son magasin du No 46 au No 44, même rue.

MAGASIN EN LIQUIDATION.
Encoignure des rues Conti et Royale.
J'AI l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle Orléans [illegible] MADAME ETERROD.

EN débarquement du navire le Montréal, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés : 110 barriques BON VIN ROUGE ordinaire pour familles, 16 quarts EAU DE VIE des pruves, 4 balles BOUCHONS.
BOYER FRERES, Encoig. Moreau et Mandeville.

AVIS—Les soussignés, commis de la maison C. Yale Jr. & Co, ont formé une société [illegible] J. G. Peppard & Co., au No 55, rue Gravier [illegible] Nouvelle Orléans, 1er septembre 1853.
J. G. PEPPARD, E. S. PARKS.

NOUVELLE MAISON DE SOIERIES
Nouvelles marchandises d'automne.
J. G. PEPPARD & Co.
Marchands en gros,
55, rue Gravier, entre Camp et Magasin.
OUVRENT en ce moment un assortiment complet et entièrement nouveau de Soieries et Rubans [illegible]

Fruits, Bœuf Fumé.
EN débarquement du Sea Queen : [illegible] H. DE GOER & RIFFLARD.

Cigares.
EN débarquement : [illegible] H. DE GOER & RIFFLARD.

Couvertures Mérinos.
[illegible] H. DE GOER & RIFFLARD.

Couvertures à nègres.
EN débarquement du navire Lugon : [illegible] H. DE GOER & RIFFLARD.

Cercle du Rhin.
REÇU par le Sea Queen—[illegible] H. DE GOER & RIFFLARD.

Marchandises pour le Mexique.
[illegible] H. DE GOER & RIFFLARD.

DAMEJEANNES—[illegible] J. B. PREAT & Co, 21 et 23, rue Gravier.

FASHIONABLE STORE.
Encoignure de Chartres et Commune.
J. DUCOURNAU, de retour de Paris, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il fait aujourd'hui dans son grand ouverture de ses marchandises d'automne et d'hiver, reçues par les navires Wurtemberg, Ashland et Sumner, du Havre. [illegible] à savoir :
Drap noir extra superfin,
Do bleu,
Do Aurélie,
Do Pomme d'Anjou, superfin,
Do Barridan,
Do Café,
Do Bronze doré,
Do Vert,
Do de Laurier,
Do de Invisible,
Do Flamme d'enfer,
Do Tête de nègre,
Do Noisette.
Castimirs de tous genres et couleurs assorties, Riches gilets [illegible]
J. DUCOURNAU, encoignure St-Chartres et Commune.

LOUIS DUCOURNAU,
28, rue de Chartres.
Marchandises fraîches et de saison.
LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un assortiment complet de marchandises de saison [illegible]
Marchandises Françaises.
[illegible]
Marchandises du Pays.
[illegible]
LOUIS DUCOURNAU, 28, rue de Chartres.

J. MACOU,
177, encoignure Poydras et Baronne.
J. MACOU vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord un assortiment complet de marchandises de saison [illegible]
J. MACOU, 177, encoignure Poydras et Baronne.

No 34, rue de Chartres, encoignure Bienville.
OUVERTURE DE MODES et Nouveautés.
OLYMPE,
A l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient de recevoir de Paris un riche assortiment de marchandises de modes et nouveautés [illegible]

Mme ROBERT
No 146, RUE ROYALE, ENCOIGNURE TOULOUSE.
A l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle a reçu par les derniers arrivages, un assortiment complet et varié de Modes et Nouveautés [illegible]

Nouvelles Marchandises d'Automne.
C. YALE Jr. & Co,
27, RUE DES MAGASINS,
IMPORTEURS ET MARCHANDS EN GROS,
ONT reçu leur Assortiment complet de MARCHANDISES SECHES.—
Soieries,
Garnitures,
Rubans,
Chapeaux de paille,
Articles de modes.
☞ Les MODISTES, les MARCHANDS de la Ville et de la Campagne sont engagés à visiter leur Assortiment, qui est des mieux choisi.

A. BARRAUD,
40, rue de Chartres, en face T. Pryor & Cie.
A l'honneur d'informer les dames qu'il vient de joindre à son stock un assortiment complet et des plus variés de Rubans et Gants [illegible]
Gants Jouvin & Cie. [illegible]

EN magasin et à vendre par le soussigné : [illegible] PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse.

A VENDRE par le navire Chilborne, venant de Bordeaux : [illegible] PAUL LACROIX, 13, rue Toulouse.

Bottes, Chapeaux et Casquettes.
[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE.
P. ALEXANDER [illegible] a transféré son MAGASIN [illegible] PLACE JACKSON [illegible]

NEGRES A VENDRE.
VENANT d'arriver de la Virginie et du Maryland [illegible] WALTER L. CAMPBELL.

Union du Sud. [illegible]

Dissolution de Société.
[illegible]

CHAPELLERIE DE [illegible] H. J. HART & Co, 78, Tchoupitoulas.